



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

## Au jour le jour – octobre 2019

01 10 : Fargues « ça canarde » - la boîte à lettre d'un adhérent de la SEPANSO a essuyé un tir de fusil de chasse. Il ne fait pas bon s'opposer à un projet d'élevage industriel !

01 10 : Vielle Saint-Girons – l'inspectrice de la DREAL répond à notre courrier du 20/09/2019 :  
« ... Suite à ce courrier, nous avons demandé à l'exploitant les résultats des analyses des rejets aqueux sur le mois de septembre 2019 . Les résultats étaient conformes aux exigences réglementaires jusqu'au 13 septembre avec notamment des concentrations en DCO inférieures à 300 mg/Nm<sup>3</sup>. Le 13 septembre une charge plus forte en DCO est apparue avec une inhibition du traitement biologique entre le jeudi 12/09 14h30 et samedi 14/09 23h, avec une reprise de la consommation d'O<sub>2</sub> dans la nuit du samedi au dimanche, excluant ainsi un risque toxique. Cette inhibition est liée avec un phénomène de dispersion d'huiles légères au niveau du déshuileur général situé en amont de la STEP. L'envoi d'un effluent un peu trop basique au niveau du déshuileur a entraîné une solubilisation de la phase huileuse et l'entraînement de savons (charge DCO). Un retour à un fonctionnement normal s'est opéré les jours suivants avec notamment la limitation des rejets à la STEP dès le lundi 16/09. Dès le 21 septembre, les résultats étaient de nouveaux conformes.

Des actions ont été prises très rapidement par DRT pour limiter l'occurrence de pics de DCO notamment la réalisation d'un audit de la step qui a permis d'identifier des axes d'amélioration: l'exploitant prévoit avant fin décembre d'équiper le déshuileur général d'un racleur permettant de récupérer les huiles et savons de manière plus optimale et d'éviter d'envoyer trop de charge DCO à la station. L'exploitant étudie aussi d'autres pistes comme le recyclage en interne des rejets. Quant à l'aspect visuel du rejet à la mer, le moussage se forme du fait de la hauteur de chute depuis l'exutoire... »

03 10 : Cour d'appel de Pau – Dossier 18/00639 (Pinèdes des singes) – L'arrêt important confirme le jugement du tribunal de Dax, déclare le gestionnaire du site (S.L.) coupable d'exploitation d'une installation classée non conforme à une mise en demeure – non respect de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du préfet des Landes du 16 juillet 2015, en l'espèce absence de capacitaires à temps plein et le condamne à la peine d'amende de 3000 €. Mais l'arrêt qui réforme le jugement du tribunal de Dax déclare le gestionnaire responsable du préjudice subi par la SEPANSO, le condamne à lui payer 1000 € (+ 600 € C.P.P.)

03 10 : Projet de territoire du Midour – réunion publique – présentation : 29 pages

04 10 : Saint-Barthélémy – Inventaire des zones humides du SAGE Adour Aval – secteur du Seignanx – Dominique Lapierre a représenté la SEPANSO

04 10 : Rion des Landes – Instance 1601953 - L'intervention de la SEPANSO contre le parc éolien du Perchigat a été jugé recevable par le Tribunal administratif de Pau : le jugement en date du 2 juillet a été notifié le 3 octobre : le tribunal a rejeté la demande d'annulation de l'arrêté du 9 août 2016 par lequel le Préfet des Landes a rejeté la demande d'autorisation unique en vue de l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Rion-des-Landes. La société qui espérait également que la justice administrative l'indemnise des attaques reçues à son encontre de la part de la Fédération SEPANSO Landes, en est pour ses frais.

04 10 : Mées – Pollution électromagnétique et santé : quel avenir pour nos enfants ? Notre ami Frédéric Furlano (SEPANSO 64) a animé cette conférence

05 10 : Hossegor – signature de la convention avec Me Karsenti

06 10 : Cauneille – Deux familles qui se sont promenées en forêt ont ramassé une pleine poche de cartouches.

07 10 : Hossegor – Dossier 1801597 – Le Tribunal administratif décide que la clôture de l’instruction de cette affaire est fixée au 08/11/2019.

07 10 : Hossegor – Dossier 1801597 - Le Tribunal administratif communique copie d’un mémoire en défense présenté par Fidal Saint-Herbain, agissant dans l’intérêts de MACS (46 pages auxquelles sont annexées 28 pièces jointes)

07 10 : Hossegor – Dossier 1900268 – Le Tribunal administratif communique copie d’un mémoire en défense présenté par Fidal Saint-Herbain, agissant dans l’intérêts de MACS (24 pages auxquelles sont annexées 15 pièces jointes)

07 10 : Capbreton – Le maire rejette le recours gracieux formé à l’encontre de l’arrêté de permis de construire délivré le 5 juin 2019 à la SOBRIM (6 pages)

07 10 : Bougue – La DREAL informe la SEPANSO : « ... *l'entreprise Baptistan a répondu à toutes vos interrogations développées dans votre courrier du 28 aout dernier, concernant le projet du Centre Technique de Menjun sur la commune de Bougue et Saint Cricq Villeneuve. Soyez assuré que les éléments et engagements pris par l'entreprise Baptistan suite à vos remarques seront repris et notifiés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation futur... »*

07 10 : Tosse - La SEPANSO a décliné poliment cette invitation du président du Syndicat mixte pour que la SEPANSO participe à une session de formation d’un « jury citoyen » : nous sommes toujours résolument opposés à ce projet de pôle résidentiel et touristique...  
Dès le lendemain Xavier Fortinon répond à notre courrier.

07 10 : Parentis en Born – La SEPANSO écrit au préfet au sujet de l’enquête publique du dossier référencé en l’objet pour communiquer ci-joint des éléments nouveaux (photographies) qui apportent la preuve que l’affichage sur le terrain de cette enquête publique du 11 février au 14 mars 2019) n’a pas été fait conformément à la procédure, c’est-à-dire visible de la voie publique.

08 10 : Epannage de produits chimiques – Le gouvernement publie au journal officiel son « *arrêté du 26 août 2019 relatif à la mise en œuvre d’une expérimentation à l’utilisation d’aéronefs télépilotés pour la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques* ». Parcelles bio ou « haute valeur environnementale » dont les pentes sont supérieures à 30%

Aucune limitation des quantités de produits chimiques n’est fixé pour les parcelles HVE !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039191505&fastPos=41&fastReqId=1988782629&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

La SEPANSO constate que cette publication intervient alors que massivement les citoyens se sont exprimés lors de la consultation relative aux épandages pour demander au gouvernement de s’intéresser prioritairement à leur santé et à la santé des écosystèmes. Pourquoi le « en même temps » porte-t-il presque toujours préjudice à la santé et à l’environnement ?

Rappel : la SEPANSO, épaulée par FNE, avait contesté avec succès les arrêtés préfectoraux n° 2012-11 et 2012-13 relatifs aux conditions d’épandage des produits mentionnés à l’article L.253-1 du Code Rural et de la pêche maritime par voie aérienne. Cf jugement du Tribunal administratif de Pau en date du 30/12/2019 (dossier 1201999-2-

08 10 : Hossegor – à la demande de Me Karsenti (avocat au Barreau de Paris) agissant pour défendre les intérêts de la SEPANSO et de sa porte-parole, Me Julie Delos, huissier, délivre à M. Xavier Gaudio citation à comparaître à l’audience du tribunal de Grande instance le 21 octobre. Il est prévenu pour « incitation à la haine et la violence » et pour « complicité de délit de menace de destruction, de dégradation ou de détérioration »

08 10 : Dax – La SEPANSO répond à un habitant qui souhaite obtenir le classement d'un chêne comme arbre remarquable.

08 10 : Mont de Marsan Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – Marie-Claire Dupouy (Amis de la Terre) a représenté les associations de protection de la nature et de l'environnement – PV officiel : 4 pages

09 10 : Mont de Marsan Agglomération - Enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Observations SEPANSO : 10 pages + 1 pièce jointe

09 10 : Saint-Yaguen – Le Conseil municipal recevait des responsable de la société ATC qui veut implanter un pylone de télécommunication à un endroit contesté par des adhérents de la SEPANSO. Ces opposants ont assisté silencieusement aux échanges (compte rendu : 1 page)

10 10 : Hossegor – Le maire adresse à la SEPANSO copie du courrier (2 pages) qu'il a envoyé à M. et Mme Coulome (née Brossard)

10 10 : Mazerolles – La SEPANSO attire l'attention du préfet sur une construction illégale en zone agricole.

10 10 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation Sites & Paysages – Alain Caullet a représenté la SEPANSO.

10 10 : Magnan – réunion de la CLE Midouze et du CoPil (Projet de Territoire et de gestion des Eaux Midour) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 9 pages accompagnées de la présentation Powerpoint (39 diapos)

10 10 : Bayonne-Tarnos – sur le site <http://www.spppi-estuaire-adour.org> la SEPANSO intervient à propos des odeurs d'engrais sur le port.

11 10 : Sainte-Marie de Gosse – réunion du Bureau de la CLE du SAGE Adour Aval (Plan d'aménagement et de gestion durable, 100 pages + projet de règlement, 36 pages) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

11 10 : Communiqué SEPANSO 40 : Le surf bien sûr, mais la santé ?



Quand on voit cette photo, prise à Hossegor plage de la gravière le 11 octobre 2019, et cet océan pollué par des mousses de tensioactifs pétrochimiques à la surface des vagues, ceux qui ont eu connaissance des analyses réalisées par nos soins sur les mousses sur nos côtes landaises et basquaises, ne peuvent s'empêcher d'avoir une pensée pour la santé de de ces surfeurs qui bravent ces substances toxiques pour les vagues et le plaisir qu'elles peuvent procurer. Le surf, un sport magnifique qu'il faut pratiquer désormais dans des conditions toxiques.

12 10 : Pouillon – visite du secteur du lac de Luc (dans la perspective de l'enquête publique PLUi)

12 10 : Bayonne - Marche pour le climat

13 10 : Saugnac & Muret – La SEPANSO interroge le préfet au sujet de la gestion de cette commune (courrier : 4 pages). Est-ce qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts ?

13 10 : Mont de Marsan après une manifestation sportive



14 10 : Saint-Yaguen – le SYDEC transmet les documents demandés par la SEPANSO : déclaration concernant la construction d'une station de traitement des eaux usées et arrêté préfectoral portant autorisation (27/10/2017)

14 10 : Mont de Marsan – réunion de travail sur le projet de décret du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire portant création de la Réserve naturelle nationale d'Arjuzanx – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO.

14 10 : Arcachon – Colloque de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : « Repenser l'eau dans la ville » - Christian Boireau et Michel Botella ont représenté la SEPANSO – Notes de séance : 4 pages + photo.

14 10 : Pouillon – audition de Georges Cingal à la gendarmerie (dossier défrichement à Arjuzanx pour un projet photovoltaïque) – le président remet un mémoire (6 pages) et 4 pièces jointes.

14 10 : Campet & Lamolère – La SEPANSO interroge le préfet à propos des dysfonctionnements constatés de Thalie (usine de valorisation des déchets végétaux et des boues de stations de traitement des eaux usées). Courrier : 2 pages + 2 pièces jointes.

15 10 : Aire Sur Adour – Arrêté DCPAT n° 2019-627 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site du pôle écologique landais exploité par Terralia – Georges Cingal et Patrick Ponge continueront à représenter la SEPANSO.

15 10 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – PLUi de Macs, PLUi de Mugron... - André Rossard a représenté la SEPANSO – PV officiel : 9 pages

15 10 : Mont de Marsan – Le président de la SEPANSO salue la qualité de l'exposition de sculptures dans la rue, mais déplore la pollution induite par une manifestation publique (sportives ?) pendant le week-end.

15 10 : Gouts : Enquête publique préalable à un permis de construire pour la construction d'une centrale solaire flottante – Observations SEPANSO : 8 pages

15 10 : Maubourguet – réunion en ateliers du Projet de territoire pour la gestion de l'eau sur l'Adour en amont d'Aire sur l'Adour (PT3A) – La SEPANSO, excusée, était représentée par Michel Geoffre (FNE65) – Notes de séance : 3 pages

15 10 : Saint-Vincent de Tyrosse – Réunion publique d'information sur les ondes électromagnétiques organisée par Acc40 (Pierre Boulet animait pour le compte de la SEPANSO) : la présence de 180 personnes montrent bien que les citoyens ne sont nullement rassurés par les déclarations officielles.

16 10 : Hossegor – Dossier 1900372-2 (urbanisme – suivi) – Le Tribunal administratif reçoit le mémoire (17 pages + 2 P.J.) de l'avocat de la commune qui répond au Mémoire de Me Wattine

16 10 : Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud – La SEPANSO adresse ses observations relatives au projet arrêté de PLUi : 6 pages. Naturellement nous faisons aussi nôtres celles de l'association Messanges Environnement affiliée à notre fédération.

17 10 : Mont de Marsan – Arrêté DCPAT n° 2019-619 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de la Société Pétrolière de Dépôt – Patrick Ponge continuera à représenter la SEPANSO.

17 10 : Communauté de communes du Pays d'Orthe – Projet de PLUi et de zonage d'assainissement – Ultimes observations de la SEPANSO : 2 pages – Nous avons déjà produit des observations orales lors des réunions de travail et des observations écrites en tant que Personne publique associée (3 pages) – Philippe Carrasco, président de Pays d'Orthe Environnement, qui a rencontré les commissaires enquêteurs, leur a indiqué que son association n'avait rien à rajouter aux observations de la SEPANSO ; il a insisté sur la nécessité de réduire les pollutions.

17 10 : Saint-Yaguen – Déçus par les élus municipaux, des adhérents de la SEPANSO s'adressent à Elise Lucet et à l'équipe de Cash Investigation pour signaler le projet inquiétant de pylône de télécommunications.

17 10 : Consultation publique – La SEPANSO a marqué son opposition au projet d'arrêté qui prévoit d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf (\*) pendant 60 jours à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite (Zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne). La SEPANSO dénonce régulièrement cette pratique particulièrement néfaste pour les mammifères marins. Dans ce cas, il est fait observer également que cette période est celle du frais pour diverses espèces (par exemple le bar)

17 10 : Rion des Landes – Commission de suivi de site de la MLPC – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

18 10 : Forêts – L'Office National des Forêts communique au sujet de l'abandon de tout prescription et usage d'herbicides, insecticides et fongicides pour la gestion des forêts domaniales de de l'Etat et des forêts communales. Cette nouvelle a réjoui la SEPANSO qui a toujours demandé une gestion naturelle des forêts et dénoncé par exemple les épandages d'herbicides en forêt sur les callunes en fleur.

18 10 : Hossegor – Dossier 1900372 (P.C.) – Le Tribunal administratif de Pau reçoit le mémoire de l'avocat des bénéficiaires du permis (21 pages)

18 10 : Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Adour Chalosse Tursan - Enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence territoriale du PETR Adour Chalosse Tursan – Observations : 2 pages complétant les observations adressées le 28 juillet (13 pages).

18 10 : Tartas - Réunion du Comité de pilotage du PAPI Dax – La SEPANSO, excusée, a fait parvenir une contribution importante : 2 pages – Compte rendu officiel : 5 pages auxquelles sont jointes les présentations d'Artelia (29 pages), de Biotope (17 pages) et de l'Institution Adour (31 pages).

19 10 : Communauté de communes du Grand Dax - Enquête publique du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et règlement local de publicité intercommunal du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2019 - Observations SEPANSO PLUi-H : 7 pages – Observations SEPANSO RLPi : 2 pages + P.J. 18 pages

19 10 : Labatut – chantier d'arrachage de la jussie sur le site du Passage (CEMEX)



21 10 : Dax – Audience au Tribunal correctionnel – Le Procureur de la République a décidé de faire comparaître deux personnes qui avaient réagi en termes violets au message mis en ligne par Xavier Gaudio, maire de Soorts-Hossegor, après l'annonce de l'annulation par le Tribunal administratif de l'autorisation de draguer le lac (photo de la maison de la porte parole de la SEPANSO accompagnée de commentaires saugrenus). La SEPANSO, estimant qu'il fallait remonter la source et contestant le classement sans suite de sa plainte visant M. Gaudio a décidé de le faire citer à comparaître avec les deux autres personnes. Jugement C765/2019 : 7 pages.

Le 23 octobre, Sud-Ouest titre à la une : « *Le maire, Xavier Gaudio, d'Hossegor cité au Tribunal de Dax* ». L'article expose la situation : « *Justice – il sera convoqué face aux juges en janvier, après avoir critiqué la maison d'un membre de la SEPANSO sur Facebook – « Il aurait été anormal que le premier responsable soit le premier exclu de ce dossier » Me Jérôme Karsnti affichait hier sa satisfaction ...* »

22 10 : Saint-Julien en Born – Des adhérents de la SEPANSO attirent une nouvelle fois l'attention du maire sur le non respect des réglementation à Pétiosse.

22 10 : Tarnos – José Manarillo, Jean-Pierre Lesbats et Dominique Lapierre rencontrent le maire à la demande de ce dernier (suite au message que lui a adressé le président à propos de la voie de contournement)

23 10 : Mont de Marsan - Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation carrières – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO - PV officiel : 5 pages

23 10 : Ygos Saint-Saturnin – Défendant les intérêts de la SEPANSO, Me Ruffié adresse au Tribunal administratif une requête introductive d'instance pour demander l'annulation des arrêtés de prorogation en date du 6 mai 2019 et du 27 juin 2019 délivrés par le préfet des Landes à la Société Solarezo, et l'annulation des arrêtés de transferts en date du 5 juillet 2019 délivrés par le préfet des Landes à la Société YGOS 1 et à la société YGOS 2 (13 pages + 20 pièces jointes)

24 10 : Bordères et Lamensan – Le préfet répond à l'Association des riverains de Soléal Bonduelle Bordères (2 pages) – le préfet reconnaît que les nuisances olfactives ont été accrues cette année ; l'exploitant s'engage à faire des efforts en 2020... Des promesses, toujours des promesses ! Quant à la création d'une Commission de Suivi de Site, il n'en est plus question.

24 10 : Biarritz – Clôture du colloque sur les aires marines protégées. Les protecteurs de la nature ont une nouvelle fois attiré l'attention sur la situation préoccupante des littoraux. Le Journal de l'Environnement a publié une belle interview d'Elodie Martinie-Cousty, pilote du Réseau « Océans, Mer et Littoraux » de France Nature Environnement.

*« Le ministère de la transition écologique a annoncé le 25 octobre qu'une journée de concertation autour de la nouvelle Stratégie nationales des aires marines et terrestres protégées 2020-2030 s'était tenue à Biarritz. Son adoption est prévue avant le congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille. Elle devrait prévoir 30% d'aires marines et terrestres protégées en 2022, dont un tiers de pleine naturalité, comme l'a annoncé le président Macron en mai dernier. Un objectif qui gagnerait à être assorti de moyens humains et financiers. »*

Naturellement la SEPANSO espère des décisions concrètes au-delà des déclarations.

24 10 : Saint-Yaguen – la SEPANSO écrit à l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France

24 10 : Léon – Consultation publique - La SEPANSO adresse ses observations (3 pages) à propos du dossier<sup>[SEP]</sup> de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Léon – La SEPANSO demande aux conseillers communautaires de Côte Landes Nature de refuser la procédure de modification simplifiée, d'annuler la délibération de la communauté de communes Côte Landes Nature du 12 juillet 2018, déclarée illégale et d'annuler l'arrêté de la communauté de communes Côte Landes Nature du 18 juin 2019, portant modification simplifiée n°1 du PLU de LEON, n° ARR2019EH180602.

25 10 : Bayonne-Tarnos – La SEPANSO écrit à Alain Rousset, président de la Région Nouvelle Aquitaine pour contester le soutien que Mathieu Bergé, conseiller régional, souhaite apporter aux pêcheurs qui opéraient dans le port jusqu'à ce que le Tribunal administratif de Pau saisi par la SEPANSO et Salmo Tierra prescrive aux préfets des Pyrénées Atlantiques et des Landes de mettre en œuvre leur pouvoir de police... en vue d'obtenir que la pêche sans autorisation dans le port de Bayonne cesse. Mathieu Bergé imagine que la Région, gestionnaire du port, autorise les pêcheurs à reprendre leurs prélèvements sur les populations de poissons migrateurs dans le port.

26 10 : Cagnotte – Conseil d'administration le matin

27 10 Communauté de communes du Grand Dax - Enquête publique du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et règlement local de publicité intercommunal du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2019– Observations SEPANSO RLPi : 2 pages + P.J. 18 pages. Les Commissaires enquêteurs ont reçu d'autres contributions d'adhérents et sympathisants.

28 10 : Mazerolles : Le préfet à notre courrier du 10 octobre : *« ... Je vous informe que le permis de construire délivré le 12 septembre 2019 a été transmis au titre du contrôle de légalité le 13 septembre 2019 et a fait l'objet d'un recours gracieux ce cour auprès du maire de Mazerolles lui demandant le retrait de l'acte. »*. La SEPANSO est évidemment satisfaite, mais le bâtiment a été construit !

28 10 : Biscarrosse – Dossier 1701538 – Me Ruffié adresse le mémoire complémentaire n°3 dans l'intérêt de la SEPANSO, de la SAN et d'habitants de la commune (11 pages + accompagnées de 2 nouvelles pièces : l'arrêté refusant le défrichements de bois et l'ouverture de la révision du PLU

28 10 : Ygos Saint-Saturnin – Suivi du dossier photovoltaïque - Le Tribunal de commerce signe une ordonnance autorisant le Greffier à délivrer uniquement l'ordonnance du 07/06/2019 di juge-commissaire autorisant la cession de gré à gré de permis de construire. La SEPANSO avait demandé le 28 septembre la transmission de 6 pièces ou le certificat d'inexistence des pièces demandées.

29 10 : Bordeaux – Audience à la Cour administrative d'appel - Dossier 17BX02567 – Photovoltaïque à Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO a demandé la **Confirmation** du jugement n° 1402321, 1402439 en son article 1 (qui prononce l'annulation des arrêtés du 2 octobre 2013 et les articles 2 et 4)

et l'**annulation partielle** du jugement n°1402321, 1402439 en son article 3 (Le Tribunal administratif de Pau dans un jugement du 23 mai 2017 n° 1402321, 1402439 a annulé les arrêtés du 1<sup>er</sup> octobre 2014 par lequel le Préfet des Landes a transféré un permis de construire en date du 25 septembre 2012 à la société BL Conseils). L'audience a été reportée à une date ultérieure.

30 10 : Saint-Geours de Maremne - La préfecture de Région décide que le projet d'ombrières à implanter sur une aire de stockage de véhicules n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Les habitants et la SEPANSO découvriront plus tard le massacre de la ripisylve du ruisseau qui longe ce parking.

30 10 : Pays tarusate – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH (PLUi-H) et des zonages d'assainissement - La SEPANSO prend connaissance du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête (211 pages)

<https://cirrus.alpi40.fr/index.php/s/DZPRpCP7S8Y4sBK#pdfviewer>

La SEPANSO s'étonne qu'il ne soit pas fait mention de sa contribution adressé le 4 juillet par voie électronique. Comprenant que le Pays tarusate n'a pas transmis à la Commission d'enquête, la SEPANSO envoie un message au président : « ... Nous avons été étonnés que vous n'avez pas été destinataire des observations de la Fédération SEPANSO Landes (P.J.). Les adhérents de la SEPANSO s'étaient pourtant donné beaucoup de peine pour que le projet soit amélioré ! ... »

La SEPANSO considère que l'enquête ne s'est pas déroulée comme il faut !

31 10 : Bordères – Agissant dans l'intérêt de l'Association des Riverains de Soleal Bonduelle-Bordères et de la SEPANSO, Me Ruffié écrit à l'expert : « ...*Mes clients peuvent parfaitement comprendre les vicissitudes et difficultés que chacun d'entre nous peut rencontrer, mais les délais de cette expertise tentent à dépasser le raisonnable...* »

31 10 : Communauté de communes d'Aire sur l'Adour - Enquête publique relative aux projets de plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour, de révision des zonages d'assainissement des communes d'Aire sur l'Adour, Barcelonne-du-Gers, Buanes, Classun, Duhort-Bachen, Eugénie-les-Bains, Renung, Saint-Agnet et Vielle-Tursan et d'élaboration des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales d'Aire-sur-l'Adour, Barcelonne-du-Gers, Duhort-Bachen et Eugénie-les-Bains – Observations de la SEPANSO : 7 pages.

## **Documents :**

**Atmo** : rapport d'activité 2018 et le bilan annuel 2018 de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine  
[www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/rapport-dactivite-2018-datmo-nouvelle-aquitaine](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/rapport-dactivite-2018-datmo-nouvelle-aquitaine)  
[www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/bilan-des-donnees-2018-de-la-qualite-de-lair-en-nouvelle-aquitaine](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/bilan-des-donnees-2018-de-la-qualite-de-lair-en-nouvelle-aquitaine)

**L'environnement en France 2019 – Rapport de synthèse** - La documentation française, 220 pages  
[https://ree.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/9782111570566\\_lenvironnementenfrance\\_edition2019\\_rapportdesynthese\\_2019\\_10\\_23\\_.pdf](https://ree.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/9782111570566_lenvironnementenfrance_edition2019_rapportdesynthese_2019_10_23_.pdf)

**Etude d'impact : Mieux évaluer pour mieux légiférer** – CESE - Synthèse (2 pages) :

[https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2019/FI21\\_evaluer\\_legiferer.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2019/FI21_evaluer_legiferer.pdf)

Rapport complet (92 pages)

[https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2019/2019\\_21\\_etude\\_impact\\_mieux\\_evaluer\\_legiferer.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2019/2019_21_etude_impact_mieux_evaluer_legiferer.pdf)

**Eoliennes, la face noire de la transition écologique** – Fabien Bouglé, éditions du Rocher

Une interview de l'auteur éclaire l'ouvrage :

<https://www.atlantico.fr/decryptage/3580433/corruption-lobbyisme-et-financement-d-associations--le-tierce-gagnant-des-fabricants-d-eoliennes-pour-asseoir-leur-legitimite-fabien-bougle>

**Echo des calanques** – Fédération française des clubs alpins – Comité Provence Alpes Côte d’Azur  
Nous vous recommandons la lecture du n° 70 (8 pages) rédigé par le Professeur Henry Augier, spécialiste des tensio-actifs – ce numéro vous permettra d’examiner les problèmes des eaux de surface (et leurs solutions !)

<https://cr-paca.ffcam.fr/Echo-des-calanques.html>

**La France a dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d’azote depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010** – Communiqué de la Cour de Justice de l’Union européenne qui a condamné la France le 24 octobre 2019

<https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2019-10/cp190132fr.pdf>

**Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique** – France stratégie (service du Premier ministre) – 100 pages – octobre 2019 -  
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/faire-de-politique-agricole-commune-un-levier-de-transition-agroecologique>

**Journées techniques organisées par l’Agence de l’eau les 17 et 18 octobre 2018 sur la chaîne des lacs et étangs du littoral aquitain (Rappel)** – Synthèse : 8 pages - Un film est accessible  
<https://youtu.be/ng0IRistzKI> - Le contenu des présentations est accessible sur internet <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/journees-techniques-lacs.html>

## **Documents en anglais :**

**Air quality in Europe, report 2019** – European Environmental Agency – October 2019, 104 pages – 18 Mo

<https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2019>